

La politique agricole commune et l'échéance de 1993: une politique agricole "assez commune"

Yves Léon, Louis Pascal Mahe

▶ To cite this version:

Yves Léon, Louis Pascal Mahe. La politique agricole commune et l'échéance de 1993: une politique agricole "assez commune". 1990. hal-01898832

HAL Id: hal-01898832

https://hal.science/hal-01898832

Preprint submitted on 18 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



YL. 05/04/90

Ministère de l'Agriculture I.N.R.A. Station d'Economie et Sociologie Rurales 65, Route de Saint-Brieuc 35042 RENNES CEDEX



LA PAC ET L'ECHEANCE DE 1993 :

UNE POLITIQUE AGRICOLE "ASSEZ COMMUNE" (1).

Yves LEON* et Louis P. MAHE**

* INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE Station d'Economie et Sociologie Rurales

**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE AGRONOMIQUE DE RENNES Département des Sciences Economiques et Sociales

Avril 1990

Depuis le début des années 1980, le contexte économique et politique dans lequel évolue la Politique Agricole Commune s'est considérablement modifié aussi bien en Europe qu'au niveau mondial.

Sur le plan international, une croissance économique ralentie et le poids de la dette dans les pays traditionnellement importateurs ont eu pour conséquence de déprimer la demande et par suite les prix des produits agricoles. Malgré ces signaux, les pays riches n'ont pas réduit assez vite leur capacité de production pour équilibrer l'offre et la demande. Dans ce contexte général, les revenus agricoles ont connu une dégradation au moins relative liée à l'évolution peu favorable des prix agricoles et à la hausse des coûts de production consécutive à l'inflation accélérée. Une activité internationale intense s'est donc développée pour redéfinir les contenus des politiques commerciales agricoles des pays développés, activité dont l'apogée a lieu actuellement avec les négociations du GATT. Dans ce forum mondial, la politique agricole européenne est la cible des critiques des principaux exportateurs qui demandent une réduction du niveau de soutien qu'elle assure aux agriculteurs. Au sein même de l'Europe, une série de faits poussent à une réforme de la PAC en profondeur.

⁽¹⁾ Cet article a été rédigé au début de l'été 1989, ce qui explique l'absence d'évocation de la situation politique et économique de l'Europe de l'Est. Une version anglaise de ce texte a été présentée à la session d'été de l'American Association of Agricultural Economists à Bâton-Rouge (30 juillet - 2 août 1989).

Tout d'abord, il est devenu évident aux yeux de la majorité des observateurs que les excédents apparus pour la plupart des produits soutenus et les dépenses qu'ils entraînent de la part du FEOGA doivent déboucher sur une réorientation de la PAC. Par ailleurs, au-delà des problèmes agricoles, la PAC doit s'adapter à une nouvelle donne. En effet, la perspective du "Marché unique" et la relance européenne remettent sur la bonne voie l'intégration européenne et apportent de l'eau au moulin de l'Europe. Dans ce contexte, la Politique agricole commune, qui a longtemps joué un rôle unificateur au sein de la Communauté, semble quelque peu démodée. Ni ses principes ni son fonctionnement n'apparaissent plus désormais comme un dogme intangible.

L'objectif de cet article est de montrer dans une première partie que la PAC s'est déjà adaptée de façon substantielle à son nouvel environnement au cours des dernières années, mais aussi que certaines questions de fond restent pendantes et enfin que le caractère supranational de la PAC et son histoire rendent la marge de manoeuvre étroite. La deuxième partie est consacrée aux attentes et au rôle de la France au sein de la PAC. Nous soutenons la thèse que notre pays n'a pas réellement joué la carte de ses avantages comparatifs lors des débuts de l'Europe Verte. Il y a bien sûr quelques éléments d'explication, politiques et économiques, des options prises dans cette période, mais une redéfinition semble devenue indispensable. Enfin, dans la dernière section, les perspectives ouvertes à la PAC par l'évolution du contexte économique général (y compris les problèmes d'environnement) et l'échéance 1993 sont passées en revue. Il apparaît en conclusion que si la PAC reste critiquable du point de vue économique, elle se "banalise" et devient similaire aux politiques agricoles de la plupart des pays développés.

1. LA NOUVELLE PAC EST ARRIVEE !

Traditionnellement, avec le début de l'hiver, un slogan publicitaire revient et se répand comme une rumeur dans toute l'Europe : le Beaujolais nouveau est arrivé. Avec l'arrivée du printemps, c'est le rite des négociations de prix qui reprend ses droits à Bruxelles, et avec lui des discussions laborieuses — souvent baptisées "réforme" — autour de l'évolution de la PAC. Celle—ci ayant été constamment "réformée" depuis sa création, on est en droit de se poser des questions sur l'ampleur et le sérieux de ces réformes qui arrivent chaque année (ou presque), comme le Beaujolais.

1.1. Les nouveaux millésimes des années 1980 (2).

Depuis le début des années 1980, la nécessité et la volonté de réforme de la PAC se sont affirmées et il n'est pas déplacé de dire que les crus 1984 à 1988 se distinguent nettement des précédents.

La première décision importante a concerné l'établissement des quotas laitiers. Même si du point de vue de l'économiste, ce genre d'instrument de politique économique est à double tranchant, le système des quotas était, objectivement, le seul capable d'arrêter l'explosion des excédents laitiers tout en évitant de payer le coût politique d'un abaissement des prix. Le revenu des producteurs a en effet été maintenu, surtout pour ceux qui se sont vu attribuer de confortables droits à produire. En revanche, les nouveaux Installés et les futurs agriculteurs — de même que les consommateurs — n'auront pas grand' chose à dire sur un système qui les pénalise.

Le système des quotas est efficace, tant du point de vue de l'équilibre du marché que de la gestlon des stocks. Les llvraisons sont passées de 99 à 94 millions de tonnes entre 1984 et 1988. Dans le même temps, les stocks publics de poudre de lait et de beurre ont diminué considérablement. Ces mesures ont permis de réaliser de substantielles économies budgétaires, en particulier à l'intervention, en dépit du coût de liquidation des stocks anciens. La volonté de se débarrasser des excédents laitiers a été confirmée par la réduction des quotas de 99,4 à 91 millions de tonnes de 1984-85 à 1988-89. Parallèlement les dépassements de références ont été plus strictement pénalisés ces dernières années que lors de la mise en place du système. Les quotas ont ainsi entraîné une évolution notable de l'agriculture européenne et l'on a calculé que pour arriver à des effets équivalents, la baisse des prix aurait dû être de l'ordre de 20 à 25 % (Guyomard et al. 1988).

Les conséquences de la mise en place des quotas laitiers sont importantes sur tous les marchés, mondiaux comme intérieurs. En 1988, la production de beurre ne représente plus que 80% de celle de 1983, dernière année avant les quotas. Les stocks de beurre se sont également dégonflés aussi bien du fait de la vente des stocks anciens qu'à cause de la chute des achats qui ont baissé de 8% entre les premlers semestres de 1987 et 1988. Les prix du beurre ont grimpé sur le marché intérieur jusqu'au niveau du prix d'intervention (ils leur étaient inférieurs de 8% en 1987). On observe des évolutions analogues pour la poudre de lait dont le prix a même dépassé de 25% le prix d'intervention (CCE, 1989). Cette tension sur le marché intérieur est due en partie à l'expansion de la demande en produits laitiers frais et aussi à la situation sur le marché international du beurre et de la poudre de lait, dont les prix ont crû respectivement de 20 à 50% et de 50 à 100% de 1985-86 à 1988-89 (tableau 1). La situation mondiale s'est cependant un peu détériorée récemment en ce qui concerne les prix.

⁽²⁾ Les chiffres présentés dans cette section proviennent de CCB (1989d).

Tableau 1. Effets des quotas laitiers sur les marchés intérieur et mondial.

			19	980	198	33	198	1-85	198	5-86	1986	5-87	1987	1-88	1988	3-89	198	9-9(
Livraisons de	(BUR	10	95	751	103	635	99	113	99	900		100						
lait! (1000 t)	(EUR	12									105	324	99	569	97	202		
Quotas ²	(EUR	10					99	440	98	970	99	260						
(1000 t)	(EUR										105	663	99	104	96	379	97	392
Vaches laitières	BUR	10	25	520	25	363	25	765	25	043	24	343						
(1000 tétes)	(EUR	12									26	009	24	663				
Stocks public	s ² (1	000	t)															
-Beurre				147		686		973	1	018	1	297	1	058		221		30
-Poudre de lai écrémé	t			231		957		773		514		847		722		14		5
ecteme				931		231		1.0		41.								
Prix mondiaux ⁴																		
(\$/t)					1	800	1	300		950	1	050		750	1	150	1	750
-Beurre -P.lait écré n é				-	1	780	1	540		600	1	680		760		150		700

Sources : Livraisons, Quotas, Vaches laitières, Stocks publics, pour EUR 10 ; CCE, Rapport sur la situation de l'agriculture (différentes années).

Lors de la réunion du Conseil Européen de Bruxelles en février 1988, d'autres mesures restrictives ont été prises. Le taux d'augmentation des dépenses du FEOGA - Garantie ne peut désormais dépasser 74 % du taux de croissance du Produit Intérieur Brut du fait de la discipline budgétaire. On est loin de l'évolution constatée en moyenne entre 1980 et 1987 (qui a été en termes réels de 6 % au lieu de 2 % à peu près si l'on se base sur les taux de croissance du PIB observés actuellement). Mais une telle décision ne peut être suivie d'effet que si la politique des prix et les d'accompagnement concourent à réduire les déséquilibres du marché. C'est la politique des stabilisateurs budgétaires qui joue ce rôle en fixant des limites objectives aux productions excédentaires. Les Quantités Maximales Garanties (ou QMG) sont désormais en vigueur, mais l'effet de cette mesure ne peut encore être appréciée pleinement sur la base de la campagne 1988-89, car elle a été décidée après les ensemencements de 1988.

En 1988, la récolte de céréales (162,5 millions de tonnes) a dépassé la QMG et une taxe de 1,6 % a été prélevée sur les producteurs. L'application des stabilisateurs a conduit à diminuer de 3 % les prix de la campagne 1988-89. En 1989-90 la déclsion d'appliquer les stabilisateurs a été prise à la suite d'une estimation de dépassement de la QMG très faible (0,5 million de tonnes). En année normale, les gains de productivité attendus sont tels que la production atteindra facilement le maximum autorisé. En abaissant les prix en Ecus de 3 %, comme cela est prévu, la Commission peut appliquer une baisse de 6 % des prix réels aux producteurs, ce qui devrait permettre de

¹ Pour EUR 12 : CCE (1989b).

² Pour EUR 12 : CCE (1989b) et CCE (1990).

^{*} A partir de 1987-88 : CCB (1990).

USDA (1988), les chiffres repris correspondent à l'estimation basse, printemps ou année, POB, Europe du Nord et autres pays ; 1989-90 : ONILAIT (1990), estimation basse, printemps.

maîtriser le niveau des excédents de céréales. Les dernières estimations de la récolte 1989 (162,5 millions de tonnes) confirment que le trend de croissance semble cassé.

Dans le secteur des oléagineux les stabilisateurs budgétaires devraient diminuer les incitations à produire de façon aussi efficace que dans le cas des céréales. C'est ainsi que les prix du colza ont été diminués de 10% en 1987/88 et de 7,6 % en 1988/89. Pour les années à venir, le système devrait fonctionner plus sévèrement car la limite (10%) au-delà de laquelle les prix ne pouvaient être abaissés a été supprimée. De même, pour le tournesol, la baisse des prix a été de 19,8 %. Si l'on se base sur les deux dernières années, il est difficile de nier que les stabilisateurs budgétaires ont donc apporté un changement réel et profond.

En complément de ces mesures, il a été décidé, lors des négociations de prix 89-90, de réduire le niveau de soutien des cours par le biais de l'"intervention". De plus, en abaissant le prix d'achat, la Commission a décidé sans ambiguïté de rendre à la politique d'achats publics, qui avait évolué vers une fonction de soutien, son véritable rôle de filet de sécurité. Par conséquent, les produits sont achetés par les organismes stockeurs à un prix inférieur à celui de l'intervention. Celle-ci n'est plus permanente et est réduite à des périodes plus courtes (pour les céréales, la période d'intervention a été réduite d'un mois lors de la fixation de prix de 1989).

Bien que certains économistes, d'Europe et d'ailleurs, émettent des doutes sur l'efficacité des stabilisateurs, nous pensons qu'au cours des dernières années, la Communauté Européenne s'est donnée clairement les moyens de limiter le soutien des prix qu'elle accordait auparavant de façon illimitée. Le tableau 2 montre les résultats de cette orientation, avec en particulier une baisse notable du prix réel des céréales, beaucoup plus importante que par le passé.

Tableau 2. Evolution des prix à la production (par an, en %).

	85-75 (3)	82-81	83-82 (1)	84-83 (1)	85-84 (1)	86-85 (2)	87-86 (4)	88-87 (4)
Potal	-2.4	-0.2	-2.7	1.6-	-4.2	-3.6	-4.5	-1.7
Produits végétaux	-2.1	-0.4	-0.8	-3.9	-5.4	-1.7	-4.6	-3.3
Céréales	-3.2	-1.0	-0.7	-6.9	-9.0	-2.8	-5.9	-7.3
Produits animaux	-2.7	-0.1	-4.3	-2.5	-3.3	-5.1	-4.5	-0.4
Viande de boeuf	-3.1	1.2	-4.8	-5.7	-4.5	-6.7	-2.5	-3.2
Lait	-1.9	1.1	-0.7	-4.i	-1.0	-0.7	-2.5	+2.4

Source (1) Eurostat, (1987).

⁽²⁾ Rapport... op. cit, (1988).

⁽³⁾ id, (1987).

⁽⁴⁾ Eurostat, (1989a), p. 5

1.2. Qu'est-ce qui fait bouger la PAC ?

La PAC apporte depuis toujours un soutien élevé aux prlx à la production. Avant l'évolution significative décrite ci-dessus, des adaptations de détail avaient été apportées à la suite d'évolutions survenues dans la conjoncture mondiale ou à cause des problèmes budgétaires ou de revenu des agriculteurs, mais elles restaient limitées.

Le retournement de la balance agricole de la CEE constaté pour la plupart des produits agricoles de zone tempérée modifie désormais complètement la situation de la Communauté. Elle est devenue, de façon permanente, excédentaire en céréales comme en produits laitiers et il faut exporter le surplus. Les restitutions doivent couvrir la différence entre les prix intérieurs et mondiaux et le budget européen doit prendre à sa charge les coûts supplémentaires engendrés par le soutien des prix.

Qu'elle soit explicite ou non, la baisse des prix des produits excédentaires entraîne un déplacement des ressources productives vers les productions soumises à des restrictions moins fortes : les oléagineux, les protéagineux, la viande bovine, et par suite l'autosuffisance tend à se répandre dans tout le secteur.

On peut s'attendre, par exemple, à une offre de viande bovine excédentaire de façon plus ou moins permanente à long terme, lorsque les conséquences négatives des quotas laitiers auront disparu. Ce déplacement est déjà observé pour les oléagineux et les protéagineux qui se substituent facilement aux céréales. Dans ce dernier cas, les conséquences budgétaires seront importantes, car le soutien passe, comme aux Etats-Unis pour les céréales, par des paiements compensatoires ; les coûts sont donc proportionnels aux quantités produites offertes et sont sensibles aux prix mondiaux. Les dépenses du FEOGA pour les oléagineux ont d'ailleurs augmenté énormément ces dernières années.

Plus généralement, l'accroissement des dépenses budgétaires dû à l'expansion de la production a modifié le contexte économique et politique dans lequel le Conseil des Ministres prend ses décisions. Le coût de la PAC n'est plus dilué dans la perte de revenu subie par le consommateur mais il apparaît clairement dans les comptes de la Communauté. Cette situation nouvelle induit un mécanisme socio-politique régulateur qui conduit à un réexamen permanent des fondements économiques et politiques du soutien des prix. Ce mouvement est amplifié par le principe de la solidarité financière qui fait supporter la charge aux pays les moins "agricoles", importateurs nets (ou désormais, moins exportateurs). Il est courant d'entendre le Royaume-Uni et, de plus en plus, l'Allemagne Fédérale, réclamer des économies budgétaires sur les dépenses communes.

D'autres forces poussent à une révision de la PAC. Il n'y a plus de marché pour les produits subventionnés à l'exportation (en particulier les produits laitiers) ; ce sont des consommateurs étrangers qui bénéficient des transferts budgétaires (les Pays de l'Est avec leurs achats de beurre à bon marché) ; plus généralement le stockage trop long des produits est perçu

comme un gaspillage ⁽³⁾. Pour toutes ces raisons, la position des défenseurs traditionnels d'un soutien des prix continu et sans limite s'est effritée.

Enfin, la pression exercée sur la PAC à l'étranger s'est accrue aussi bien au sein du GATT que dans d'autres sphères. Toutefois, bien que l'action menée de l'extérieur soit puissante, elle nous paraît avoir des conséquences limitées comparées à celle qui se développe au sein de la Communauté. D'ailleurs dans certains cas, cette presslon peut contribuer à renforcer les arguments nationalistes de circonstance avancés par les instances qui disent lutter pour la sauvegarde de "nos intérêts commerciaux", quels que soient ceux qui, en fin de compte, bénéficient réellement de la politique actuelle. A l'inverse, dire que les producteurs étrangers sont eux aussi en train de s'adapter à une nouvelle donne, peut permettre de convaincre les organisations agricoles européennes du caractère universel de l'évolution qu'elles subissent.

2. LE ROLE DE LA FRANCE DANS LA PAC TRADITIONNELLE.

On ne peut pas ignorer l'importance de l'évolution que nous venons de décrire, blen que les difficultés de l'Europe subsistent encore. Dans ce contexte, des changements hardis sont difficiles à mettre en oeuvre, d'autant plus qu'lls interviennent au sein d'une organisation supranationale où les arrière-pensées nationales sont plus la règle que l'exception.

2.1. Le problème agricole européen

Il est certainement justifié de critiquer la PAC d'un point de vue économique, mais il faut bien admettre qu'entreprendre l'intégration européenne dans un secteur économique en déclin était un pari de grande ampleur. L'exemple des sidérurgies européenne et américaine montre que les décisions pénibles de politique économique ont un coût élevé. Celui des industries textiles dans les pays riches, lorsqu'ils cherchent à esquiver les conséquences induites par la modification des avantages comparatifs au niveau mondial, est tout aussi significatif. L'agriculture européenne ne fait pas exception, d'autant plus que la situation est encore plus compliquée du fait de l'hétérogénéité du secteur, accentuée de façon sensible par les dernières adhésions.

Au sein de la Communauté à Six originelle, l'hétérogénéité n'était pas trop grande si l'on admet que le protectionnisme était de règle dans les principaux pays (Allemagne Fédérale, France et jusqu'à un certain point Italie) depuis la fln du XIXème siècle. Le "contrat de mariage franco-allemand", c'est-à-dire les exportations agricoles françaises contre les produits industriels allemands, n'avait pas été très difficile à signer. Les prix

⁽³⁾ En intégrant le coût correspondant dans le budget de l'année en cours, la Commission a nettement marqué un changement d'attitude vis-à-vis de l'intervention.

furent flxés à un niveau élevé sous la pression des agriculteurs allemands. La Belgique et les Pays-Bas dont les agricultures étaient efficaces, ouvertes sur l'extérieur et spécialisées dans des productions animales qui bénéficiaient également des organisations communes de marché ont su s'adapter. Ces pays ont, par suite, peu souffert des prix élevés des céréales, d'autant moins qu'ils ont développé rapidement une industrie de l'allmentation animale basée sur des composants bon marché puisque non taxés à l'importation.

Le premier élargissement fut à l'origine d'une situation nouvelle avec l'entrée du Royaume-Uni. Un grand pays, traditionnellement importateur de produits agricoles à bas prix, mais disposant d'une agriculture moderne, dont le potentiel avait été complètement sous-évalué (le taux d'auto-approvisionnement du Royaume-Uni est passé pour les céréales de 65% en 1970-74 à 127% en 1985, et de 18 à 73% pour le beurre (4).

Deux conceptions de la politique agricole au moins s'opposèrent alors constamment en Europe. D'un côté les Britanniques se plaignaient du coût de la PAC pour eux et demandaient une réduction du soutien ; de l'autre, les Français et les Allemands cherchaient à obtenir des prix plus élevés, "suffisants" pour maintenir le revenu des agriculteurs. Ce conflit a perdu de son acuité avec la solution apportée en 1984 au problème de la contribution britannique. Ce problème devrait d'ailleurs disparaître de luimême, dans la mesure où le Royaume-Uni devient rapidement autosuffisant. Par ailleurs, les Montants compensatoires monétaires (MCM) ont apporté une certaine souplesse dans le fonctionnement de la PAC en permettant à l'Allemagne Fédérale d'avoir des prix intérieurs plus élevés que ceux de ses partenaires.

La deuxième extension de la Communauté vers le Sud a de nouveau accru l'hétérogénéité de l'agriculture européenne mais dans une direction opposée, celle d'exploitations plus petites, moins efficaces et à bas revenus. C'est ce qui empêche une évolution radicale vers des aides directes aux revenus, car les ressources sont au Nord, alors que les besoins sont au sud; dans ces conditions le principe de solidarité, mis en avant dans les intentions, trouvera rapidement des limites dans les faits.

Il y a une prédominance des petites exploitations dans une grande partie de l'Europe et cela rend malaisé, pour des raisons économiques et politiques, l'accélération d'un processus de contraction des capacités de production basé sur la baisse des prix et par conséquent sur celle des revenus. L'agriculture européenne est diverse et une position commune d'un pays à l'autre sur les réformes à entreprendre est difficile à adopter. Le processus de prise de décision est supranational, il fonctionne sur la base de la quasi-unanimité, si bien que les négociations et les compromis vont continuer. D'autant plus que les avantages acquis de certains groupes de producteurs sont traités comme des "intérêts nationaux" au sein du Conseil des Ministres.

Au plan institutionnel, la PAC est en présence d'un problème d'externalités ; en effet, le principe de solidarité financière permet à un Etat

⁽⁴⁾ Le Danemark et l'Irlande étaient dans une situation différente. En tant que nations exportatrices disposant d'une agriculture importante, elles étaient favorables à des prix élevés.

membre de transférer partiellement à ses partenaires les coûts économiques et budgétaires de la politique de soutien des prix. Un pays importateur net est perdant à ce jeu et il saisit toutes les occasions qui iui sont données, en particulier lorsque le vote à l'unanimité est la règle plutôt que l'exception, pour contester toute mesure qui va à l'encontre de ses intérêts nationaux. D'où la complexité des décisions prises dans le cadre de la PAC et la difficulté de leur application. D'où aussi le bials à la hausse des décisions annuelles de prix (tableau 3) par rapport aux propositions de la Commission.

Tableau 3. Changements annuels des prix de soutien : propositions et décisions.

	Propo	sitions					
	ten Ecu)	en monnale	(en Bcu)	en monnale nationale*	taux d'in- flation**	prix de soutien rée	
		(b)	(C)	(d)	(e)	(e)-id)	
1980/81	2.4	-	4.8	10.5	12.1	-1.5	
1981/82	8.9	無用	9.2	10.9	10.6	+0.3	
1982/83	9.0	-	10.4	12.2	10.5	+1.7	
1983/84	+4.4	+4.4	+4.2	6.9	8.5	-2.3	
1984/85	+0.8	-0.5	-0.5	3.3	7.0	-3.7	
1985/86	-0.4	0.0	+0.1	1.8	6.0	-4.2	
1986/87	-0.1	+0.9	-0.3	2.2	5.5	-3.3	
987/88	-0.5	+0.2	-0.2	3.3	4.0	-0.7	
988/89	0.0	+0.3	-0.1	1.6	3.9	-2.3	
989/90	-0.2	+0.6	-0.3	1.3	3.7+	-2.4	

Sources: Notes Rapides de l'Europe Verte, 14, 21, 23, 27, 30, 35, 41, 44 : Brumter (1985) ; CCE (1989a).

Il y a donc bien une nouvelle PAC, comme nous l'avons montré plus haut, mais elle se construit sur l'ancienne. Il ne faut, par conséquent, pas s'attendre à des bouleversements, mais à des infléchissements dans les directions suivantes:

- lente baisse du soutien par les prix, surtout pour des raisons budgétaires.
- contrôle de l'offre (QMG et quotas),
- mesures nationales pour compenser les pertes de revenus, en particulier dans les pays les plus riches (Allemagne Fédérale, France),
- limitation des aides directes financées par les ressources communes.
- mise en oeuvre de politiques d'adaptation des ressources productives à conséquences modérées sur les excédents (gel des terres, pré-retraite),
- fardeau résultant du soutien des prix encore essentiellement supporté par le consommateur et les activités d'aval, pour limiter les dépenses budgétaires,
- processus de prise de décisions, mécanismes monétaires (MCM), systèmes fiscaux (TVA) poussant à une hausse des prix en ECU, pour le maintien des prix en Allemagne Fédérale à un niveau "acceptable".

^{*} y compris ajustement monétaire.

^{**} année t-1 de la campagne t-1/t, Source : Burostat (1989b).

⁺ estimation.

Le démantèlement de la PAC ou la mise en place d'une politique où le marché joue pleinement sont donc peu probables. Il faut plutôt s'attendre à des réformes privilégiant les économies budgétaires, et le maintien du revenu budgétisés. En fin de compte cela risque d'aboutir à une politique plus européo-centriste qu'ouverte vers le monde, plus axée sur le contrôle de l'offre que sur le "découplage" et les transferts de revenu. Au cours des trente dernières années, la France a, dans une large mesure, conforté ces tendances traditionnelles.

2.2. Stratégies et rôle de la France au sein de la PAC : le temps des vaches maigres est-il venu ?

Protectionnisme et intervention soutenue de l'Etat caractérisent traditionnellement la politique agricole française. Dès le 19ème siècle au moins – comme en Allemagne – les droits de douane instaurés par Méline protègent le secteur de la concurrence internationale. Après la deuxième guerre mondiale, la politique agricole a pour but de restaurer la capacité de production de l'agriculture. Très vite est ressentie la nécessité de faire évoluer les structures du secteur. Une politique active de modernisation est lancée dans les "golden sixties" ; elle est favorisée par une croissance économique dont le rythme est suffisamment rapide pour absorber la maind'oeuvre que libère l'agriculture. C'est à cette même époque que la PAC est mise sur pied et que sont prises des habitudes plutôt protectionnistes.

Pour l'analyse scientifique, la question qui se pose aujourd'hui est donc double : d'abord, les options prises au cours de cette période étaient-elles les meilleures tant du point de vue de l'efficacité économique que de celui de l'intérêt national en longue période ? Ensuite, est-il encore possible d'asseoir une nouvelle stratégie sur une base économique plus solide ? On peut se demander, de plus, s'il était envisageable d'agir autrement et si la PAC a réellement permis à l'agriculture française de se préparer aux défis futurs. Il apparaît qu'en moyenne les options prises au cours de cette période tiennent plus à des considérations politiques qu'économiques et que la France va sans doute souffrir des ajustements en cours.

Une stratégie à courte vue.

On a longtemps pensé que l'intérêt du pays était d'obtenir les prix les plus élevés possible à Bruxelles. Le marché commun agricole avait été bâti pour le secteur céréalier. Une politique de prix élevés pour les céréales ne pouvait donc qu'être favorable à la France, à cause de sa forte capacité de production et de ses grandes exploitations du Bassin Parisien. La politique des prix élevés fut d'ailleurs choisie pour tous les secteurs où la production européenne était d'importance significative (mis à part peut-être le porc et la volaille), et en particulier pour le sucre et les produits animaux.

La balance commerciale française étant structurellement fragile, les excédents fournis par l'agro-alimentaire apportaient une contribution importante à la réalisation des équilibres macro-économiques. La France n'a donc jamais poussé à l'adoption de prix communautaires faibles, alors même que l'Allemagne Fédérale, pour protéger des exploitations assez petites,

demandait qu'ils soient élevés. Le commerce agricole français a certainement bénéficié de la PAC; sans elle, la valeur des exportations agricoles n'aurait certainement pas été aussi forte. La France a donc pu externaliser une partie du coût de la politique de soutien des prix.

On peut cependant se demander si, dans le long terme, les conséquences négatives de la politique de prix élevés pratiquée pour les céréales n'ont pas compensé les bénéfices réalisés à court terme pour la balance commerciale.

Tout d'abord, cette politique suivie pour les céréales fourragères handicape le développement des productions animales en France : c'est vrai pour le porc (dont le pays est en permanence un gros importateur net) et la volaille, mais aussi pour le lait et la viande bovine qui sont en concurrence pour l'usage de la terre avec des productions végétales rentables.

Les performances de la France dans les productions animales sont bien inférieures à ses potentialités, même si l'on ne prend pas les Pays-Bas comme référence. Ensuite, pour maintenir des prix élevés pour les céréales, il a fallu faire des concessions sur les droits de douane imposés aux autres aliments du bétail d'où l'apparition du problème européen des produits de substitution aux céréales et dans une certaine mesure, le développement des importations de protéines fourragères. C'est ainsi qu'une part notable du marché intérieur européen s'est fermée aux exportations françaises de céréales, qui dépendent désormais plus encore des restitutions, tandis que nos partenaires accroissaient leur auto-suffisance (le Royaume-Uni est devenu aujourd'hui un exportateur net d'orge).

On ne peut pas réécrire l'histoire, mais il faut se demander si c'est bien la meilleure voie qui a été choisie pour permettre à nos échanges agricoles de garder un excédent de long terme sur des bases saines. L'exemple du quota sucre montre encore mieux, si besoin est, les inconvénients de cette stratégie. Il est clair qu'avec ce système, la France n'a pas joué la carte des avantages comparatifs, et tous les pays ont demandé leur quota, y compris ceux qui sont les premiers à prôner une politique de libre-échange ou au moins orientée par le marché.

La France fournit un bon exemple pour analyser l'économie politique de la protection agricole. En effet, jusqu'à une époque récente les agriculteurs représentaient une part importante de la population active et de l'électorat. Leurs syndicats étaient contrôlés par les plus gros d'entre eux qui préféraient des prix élevés aux dépens des consommateurs à la mise en oeuvre de mesures sociales dans le secteur. Sans la PAC, il est probable que les données du jeu politique auraient été différents et que les prix auraient été plus bas en France.

Il faut aussi tenir compte de l'hétérogénéité de l'agriculture française : si certains agriculteurs peuvent supporter des prix plus bas, d'autres ne sont pas loin du "seuil de pauvreté", ce qui rend délicate toute baisse de prix. Par ailleurs, le monde agricole souhaite tirer ses revenus de "la vente de ses produits sur le marché", même si, en fait, c'est le

consommateur qui en supporte le poids. Par suite, la mise en avant des petits paysans, à faibles revenus, permettait de justifler des prix plus élevés.

Aucun débat réel ne s'est d'ailleurs instauré à ce sujet, d'autant plus que les analyses des économistes restaient agrariennes ou s'intéressaient essentiellement aux problèmes des petits agriculteurs. Cette dernière attitude est sans doute une conséquence de la longue tradition de protectionnisme agricole vécue en France : les fondements de cette politique n'ont été discutés ni dans les années 60 nl, a fortiori, dans les années 70 où les économistes ruraux s'intéressaient peu — c'est un euphémisme — au rôle du marché mais expliquaient qu'une bonne partie des problèmes venaient du fonctionnement du capitalisme.

Remarquons toutefois qu'une critique plus opérationnelle de la politique agricole française n'aurait sans doute pas eu un effet important sur le cours des choses, car l'exemple allemand montre que les analyses, constamment critiques, des économistes agricoles de ce pays n'ont pas, semble-t-il, été réellement suivies d'effet. Plus que de bonnes analyses économiques, c'est de changements dans le processus de décision politique ou dans la nature des problèmes que dépend probablement la révision d'une politique. C'est ce que nous observons aujourd'hui. Nous continuons à penser malgré tout que le pays aurait pu profiter plus complètement de la croissance des années 60 pour accroître la compétitivité de son agriculture, si l'on avait mieux expliqué à l'opinion publique qu'une partie de la force de travail agricole devait quitter l'agriculture et que le développement économique régional et l'avenir du monde rural ne pouvaient être basés sur le soutien des prix agricoles.

L'époque des bonnes résolutions ?

Il ne faut pas se bercer d'illusions, car si la balance agroalimentaire est excédentaire, c'est à cause d'exportations de produits bruts ou à faible valeur ajoutée. Il ne faut pas oublier non plus notre déficit en viandes porcine et ovine. Comme la CEE est désormais globalement autosuffisante, le fait que nos exportations vers les pays du Tiers-Monde dépendent des subventlons du FEOGA est en soi une menace à long terme. D'autant plus que les dépenses communes sont désormais passées au crible et que nos partenaires sont de moins en moins disposés à financer le développement de notre capacité d'exportation agricole.

La lente dégradation de la balance des transferts agricoles observée au sein de la PAC et l'affaiblissement du solde de la France, désormais très sensible aux baisses de prix à venir pour les produits excédentaires, matérialisent cette situation. Nous pensons que le type de spécialisation que la PAC a entraîné en France comme dans les autres pays doit être reconsidéré. Mais on ne peut plus jouer la carte des avantages comparatifs aussi facilement qu'au cours de la période où la production agricole augmentait.

Ce point de vue commence à se répandre en France où l'on peut sentir, mais un peu tardivement, un "frémissement" dans l'administration et même au sein des organisations agricoles. Une brèche a été ouverte dans le consensus qui apportait un appui sans réserve à la politique de soutien des

prix et le débat est lancé. Les pressions exercées sur la PAC ont certainement contribué à cette prise de conscience, mais le nouvel élan donné à la construction européenne par l'Acte Unique et 1993 commence aussi à peser sur le cours des choses.

3. LE MARCHE UNIQUE DE 1993 VA JOUER A LONG TERME SUR LA PAC.

Il est difficile de prévoir l'ampleur des progrès qu'aura faits l'intégration européenne d'ici à 1993 sur la base de l'Acte Unique, mais on peut être sûr qu'elle aura avancé. En ce qui concerne l'agriculture et la PAC, les effets directs de la relance européenne devraient de l'avis général être limités, puisque les dispositions législatives propres à assurer un Marché Unique aux produits agricoles avaient déjà été prévues par le Traité de Rome. Toutefois, il est probable que les conséquences indirectes de l'échéance 1993 sur la PAC seront importantes à long terme si l'intégration du reste de l'économie européenne va jusqu'à la création d'une monnaie commune et l'abolition des frontières.

Le Marché Unique devrait exercer une influence sur l'évolution de l'agriculture et de l'agro-alimentaire dans trois directions : harmonisation indispensable des barrières non douanières sur les produits alimentaires, harmonisation des politiques macro-économiques, des réglementations dans les secteurs fournissant des moyens de production et des services à l'agriculture, nouvel état d'esprit induit par 1993 au niveau politique et nouvelles priorités introduites dans la conduite des affaires européennes.

3.1. Le marché unique et l'industrie alimentaire.

La suppression des barrières non douanières érigées pour protéger le consommateur ou pour des raisons sanitaires va ouvrir un marché très vaste aux entreprises européennes et étrangères qui s'adapteront à la réglementation commune mise en place. Ce développement de la concurrence devrait accroître l'efficacité des entreprises, qui pourront ainsi bénéficier des économies d'échelle. Le Rapport Cecchini affirme que le coût de la "non-Europe" se situerait entre 600 et 1 200 millions d'ECUS annuellement pour l'industrie agro-alimentaire. Bien que cette estimation soit, dans le meilleur des cas, approximative, il y a de fortes chances pour que les gains d'efficacité soient positifs, compte tenu de l'existence vraisemblable de rendements croissants dans l'agro-alimentaire. C'est le raisonnement tenu par les groupes les plus importants de la branche, comme le montrent les nombreuses opérations de consolidation ou la prise de participation visant à contrôler le marché européen (163 fusions en 1988 selon Viaene, 1988).

Comment se situe l'industrie agro-alimentaire française face à une concurrence accrue ? Son importance est analogue à celle de la Grande-Bretagne ou de l'Allemagne Fédérale, mais n'est pas à la hauteur de la place relativement importante qu'occupe l'agriculture française en Europe. Ainsi, les

exportations de produits agricoles et agro-alimentaires ne comprennent qu'une proportion réduite de produits élaborés à haute valeur ajoutée dits de seconde transformation. La balance nette dans cette catégorie est négative (4,1 milliards de francs en 1987, alors que le surplus global de la balance agricole et agro-alimentaire est de 27,2 milliards). L'Allemagne Fédérale et les Pays-Bas font beaucoup mieux avec des excédents respectifs de 3,7 milliards et de 7,3 milliards de francs (Gagey, 1989).

Ce résultat plutôt médiocre pourralt être une conséquence des structures de la branche dont les entreprises sont plus petites que chez nos partenaires européens. Peu de groupes sont d'une dimension suffisante (mis à part BSN, 7ème en Europe) pour conduire une restructuration ou racheter des entreprises, en vue d'atteindre la taille nécessitée par le nouveau marché européen. D'autre part, l'industrie agro-alimentaire est insuffisamment diversifiée sur le plan géographique : la plupart des entreprises font l'essentiel de leur chiffre d'affaires sur le marché intérieur. Le groupe BSN, par exemple, réalise 70 % de ses ventes en France, tandis que Nestlé vend 70% de sa production hors d'Europe.

Enfin, la taille assez limitée des entreprises françaises doit être une des causes de la faiblesse des dépenses de recherche et développement que l'on relève dans cette branche : 0,12 % du chiffre d'affaires contre 0,7 et 0,8 aux Etats-Unis. Le solde net des achats et ventes de brevets y est négatif depuis 1978 et le rapport entre les achats et les ventes représente 11%, alors qu'il est de 44% dans le reste de l'économie, Gupta et Vincent, 1986.

En conclusion, tant du point de vue des structures que des résultats, l'adéquation de l'industrie agro-alimentaire française au nouveau marché est insuffisante, même si elle bénéficie d'une réputation de qualité pour certains produits. Les entreprises vont donc devoir s'adapter aux nouvelles habitudes alimentaires, accroître leur dimension et leur implantation géographique pour tirer partie du marché unique. Ce raisonnement s'applique évidemment aux coopératives, nombreuses en France dans l'agro-alimentaire ; leur adaptation à un environnement en évolution rapide sera particulièrement exigeante.

La question de l'harmonisation de la législation sur l'alimentation au sein de la Communauté se trouve au coeur du processus d'abolition des obstacles à la circulation des produits alimentaires. Jusqu'à présent, c'est le principe de reconnaissance mutuelle affirmé par la Cour de Justice de Luxembourg dans l'affaire célèbre du Cassis de Dijon et dans quelques autres qui est la base de la jurisprudence. Selon ce principe, tout prodult fabriqué et commercialisé légalement dans des Etats membres peut être vendu sans entrave légale dans l'ensemble de la Communauté.

L'annexe du Livre Blanc (CCE, 1985b) fixe les orientations permettant la mise en oeuvre du Marché Unique dans l'industrie alimentaire. La Commission y prend parti en faveur de mesures limitées de réglementation, et esquisse une législation sur les étiquetages de contenu, les matériels et l'équipement utilisés plutôt que d'imposer un contrôle officiel sur les ingrédients correspondant à l'approche dite des "recettes de cuisine".

Dans un mémorandum consacré à l'achèvement du marché interne de l'alimentation et à sa réglementation, la France a posé quatre principes directeurs à prendre en compte :

- lien étroit entre alimentation et santé prenant en considération

les préoccupations de l'opinion publique à ce sujet,

 importance des labels commerciaux et des indications de composition pour préserver le consommateur et garantir un commerce loyal,

- existence de règles nationales différentes, reflet de la richesse

des traditions alimentaires européennes,

- interaction entre le Marché Unique, la législation alimentaire et "l'acquis communautaire", c'est-à-dire l'oeuvre de la PAC.

Le mémorandum exprime donc la crainte de voir la qualité des aliments s'aligner à un niveau minimal, quel que soit le pays, en application du principe de reconnaissance mutuelle. Il émet des doutes sur l'efficacité des mécanismes de marché en matière de protection du consommateur. Cette position n'est pas sans fondement économique et elle ne doit pas être vue seulement comme le désir de préserver des traditions alimentaires authentiques ou le résultat d'un provincialisme gastronomique un peu mesquin. En conséquence, le mémorandum prône une harmonisation horizontale, des normes générales, des règles d'inspection et d'étiquetage. Il se déclare aussi favorable à l'harmonisation verticale des dénominations de vente et des compositions dans le cas d'un nombre limité de produits (5).

Le mémorandum suggère aussi que la Communauté mette en place une politique de normalisation destinée à approuver les normes et les pratiques professionnelles. Notons que les Américains voient dans l'harmonisation des normes européennes un élément positif qui permettra aux flrmes étrangères de n'avoir à satisfaire qu'à un seul ensemble de conditions pour tout le marché européen, ce qui nuance les craintes souvent exprimées à l'égard de la "Forteresse Europe" après 1993.

3.2. La PAC et 1993

Le Marché Unique va plus modifier l'environnement de la PAC qu'agir directement sur elle. On peut recenser au moins six domaines où la perspective de 1993 est susceptible d'avoir une influence indirecte sensible sur l'agriculture.

1. L'harmonisation de la fiscalité indirecte devrait avoir des effets importants si l'on se réfère aux disparités notables existant entre les taux de TVA appliqués aux inputs agricoles et à l'alimentation. Toutefois, ces effets ne sont pas évidents, car dans certains Etats (mis à part le Royaume-Uni, le Danemark et les Pays-Bas), un grand nombre d'agriculteurs, faute de comptabilité, bénéficient d'un régime de TVA particulier et il semble prématuré de prévoir la disparition complète de ces régimes.

⁽⁵⁾ Il est suggéré de distinguer les dénominations génériques qui s'imposent à tous les produits et les dénominations spécifiques à chaque pays, pour lesquelles un inventaire précis doit être fait.

- 2. Du fait du marché unique, les transports vont devenir plus concurrentiels ce qui entraînera une baisse du coût de transport des produits agricoles et alimentaires, à cause de leur caractère pondéreux ; il devrait donc y avoir une réduction des différences régionales de prix. Les avantages comparatifs devraient jouer plus efficacement et la spécialisation régionale s'accroître. On peut s'attendre à une évolution analogue dans le système bancaire et plus généralement dans l'amont de l'agriculture.
- 3. L'unification du marché des produits alimentaires, même si le processus n'est pas achevé en 1992, va probablement accroître la pression exercée sur la PAC, en ce qui concerne les matières premières agricoles très protégées, qui handicapent la compétitivité de l'industrie agro-alimentaire. Le développement de l'utilisation des bio-technologies devrait aussi accroître la concurrence qu'exercent les produits de substitution dans l'alimentation animale ou humaine, si bien qu'il sera difficile de maintenir longtemps des politiques de prix qui sont source de distorsions importantes.
- 4. Les quotas nationaux de production, les restrictions à l'importation, les aides nationales, les primes variables ciblées (boeuf et veau), de même que les MCM vont venir en contradiction avec la tendance générale à l'intégration économique et à la concurrence sur les marchés que sous-tend le principe d'un marché unique et d'une Europe sans frontière. Mais sur ce plan, l'abolition des quotas laitiers, ou même de ceux du sucre ne peut être envisagée dans un avenir proche. Dans ce secteur en effet, les intérêts sont si bien consolidés que le problème des revenus s'est transformé en un problème de patrimoine, ce qui en accroît l'irréversibilité. La question des MCM est sans doute différente dans la mesure où les frontières vont finalement disparaître et où, tout au moins si l'élan politique actuel se maintient, une monnaie commune est mise en place. En effet, il est difficile d'imaginer que les douaniers ne restent en place que pour contrôler les MCM. En revanche, comme les forces traditionnelles qui agissent sur la PAC sont toujours là, il y aura sans doute développement de certaines aides nationales, en particulier en Allemagne Fédérale, pour compenser toute harmonisation débouchant sur des baisses de prix et en utilisant parfois des motifs écologiques comme prétexte plutôt que comme raison profonde.

Cette nouvelle donne d'ensemble devrait éviter les dérapages excessifs des prix à la hausse dans la mesure où certains transferts vont apparaître plus clairement dans le budget et vont donc susciter des débats politiques sur leur capacité à améliorer la redistribution des revenus à long terme. De toute façon, cette tendance générale va aussi développer la concurrence sur les marchés, avec un prix répercuté à l'aval moins directement aligné sur le prix garanti au producteur.

5. Le climat politique général et le renforcement de la règle de la majorité dans les décisions vont avoir une influence sur l'avenir de la PAC, qui ne sera plus le seul symbole de l'Europe en marche. Ce changement a déjà été perçu par les agriculteurs eux-mêmes qui ont montré dans les sondages d'opinion qu'ils ne croient plus que l'Europe constitue la seule solution de leurs problèmes.

6. L'accélération de la croissance du PNB à laquelle on s'attend du fait du marché unique et de la baisse de l'inflation, devrait apporter un ballon d'oxygène à l'agriculture qui pourra bénéficier d'une certaine stimulation de la demande et d'une amélloration de l'évolution des rapports de prix intrants/produits. Ces perspectives économiques plus favorables, si elles se concrétisent, devraient également favoriser sérieusement l'adaptation de la PAC en créant des emplois et en attirant des ressources productives hors de l'agriculture, alors que la décennie précédente avait connu, avec une croissance ralentie, une situation moins brillante.

Enfin, dans de nombreux Etats-membres, en particulier du Nord de l'Europe, la pollution et les atteintes à l'environnement d'origine agricole deviennent une préoccupation croissante, ce qui va accroître la pression en faveur d'une agriculture moins intensive. Mais il est peu probable, comme le montre la mise en place du gel des terres ou la réglementation sur les nitrates, qu'une politique de préservation de l'environnement reposera sur une réduction du soutien des prix. On peut cependant s'attendre à ce que les atteintes de l'agriculture à l'égard de l'environnement mobilisent plus aisément l'opinion et les consommateurs que le coût économique ou financier des soutiens. Il y va en effet de la santé publique qui préoccupe plus les sociétés riches que le coût de l'alimentation. Les inquiétudes liées à l'avenir de l'environnement peuvent donc modifier sensiblement les conditions politiques d'élaboration de la politique agricole.

Pour contrôler les excédents et les dépenses budgétaires, la PAC a déjà subi de sérieuses adaptations. L'échéance 1993 et le marché unique vont affermir la volonté d'arriver à une adaptation progressive de la PAC à l'idée d'une Europe sans frontière.

L'évolution sera limitée à court terme, car la PAC, comme toute politique, est prise dans un réseau de forces contradictoires qui rendent la marge de manoeuvre étroite. C'est le budget qui va demeurer la force motrice; les décideurs préfèrent toujours des instruments permettant de faire des économies budgétaires sans toucher au revenu des producteurs. Ceux-ci sont opposés aux paiements directs, si bien que le découplage ne va pas prendre une grande extension, sauf si l'on invente des instruments de transferts à la fois bien étudiés sur le plan économique et acceptables pour les agriculteurs, en rémunération de leur fonction de gardiens de la nature.

Cette situation n'a rien d'inhabituel dans les pays développés, et l'apologie du libre-échange est toujours faite par les divers pays partenaires pour les secteurs où se trouvent leurs avantages comparatifs. C'est la raison pour laquelle le Japon est beaucoup plus libre-échangiste pour les secteurs de l'électronique et de l'automobile que pour l'agriculture. De même, les Etats-Unis et d'autres pays ne pensent qu'aux céréales et aux oléagineux mais pas au lait ni au sucre lorsqu'ils se font les avocats de libre-échange ou même d'une politique plus libérale. On trouve donc une corrélation élevée entre raisonnement économique et intérêt national dans ce cas-là. Il se peut,

comme dans la théorie de l'innovation induite, que de nombreux programmes de recherche et de recommandations politiques soient aussi déterminés par les intérêts nationaux et l'environnement politique et économique où ils sont élaborés.

Dans ce contexte, même si elle est protectionniste dans la plupart des secteurs, la PAC n'est pas si anormale qu'on veut bien le dire. Il s'agit d'une politique agricole "assez commune". Ce raisonnement appliqué au GATT, où les forces dominantes sont nationales, laisse prévoir des changements assez limités.

Toutefois, marché unique et réforme européenne vont changer quelques cartes. Certaines politiques vont devenir difficiles à mettre en application dans une Europe sans frontière et d'autres vont subir une critique croissante, comme étant en contradiction avec l'Esprit de 1993 et le besoin de plus en plus ressenti de préserver la qualité de l'environnement.

RESUME

LEON, Y.; MAHE, L.P. (1990) - La PAC et l'échéance de 1993 : une politique agricole "assez commune".

La politique agricole commune continue de faire l'objet de critiques multiples. Pourtant, les dernières décisions prises (quotas, QMG) montrent que la réforme de la PAC est sérieusement engagée. L'ampleur des changements est loin d'être négligeable. Le rôle joué par la France depuis les origines et au cours des dernières années est analysé et l'on montre que l'agriculture française aurait tout intérêt à faire jouer ses avantages comparatifs réels, en particulier dans la perspective de l'après 1992. La restructuration prévisible de l'agro-alimentaire européen favorisée par le Marché Unique aura des conséquences notables sur les agricultures des divers pays de la Communauté.

BIBLIOGRAPHIE

- APCA, (1987); Le marché unique et l'agriculture, un enjeu à réussir, Chambre d'Agriculture, supplt. 750 déc. 1987-88p.
- APCA, (1988); La spécialisation des agricultures dans la CEE, Chambre d'Agriculture, supplément n°754, avril.
- BERGMANN D. BAUDIN P.; (1989), Politiques d'avenir pour l'Europe Agricole, Paris, Economica- INRA, 170 p.
- BRUMTER, T.; (1985); La remise en cause de la PAC ou la crise du syndicalisme agricole européen, Revue du Marché Commun, 286, Avril pp. 214-219.
- CCE, (1985a); L'achèvement du marché intérieur, Livre Blanc.... Commission des Communautés Européennes, 54 p.
- CCE, (1985b); Achèvement du marché intérieur : législation communautaire des denrées alimentaires, COM (85)603.
- CCE, 1988a), 1992 ; la nouvelle économie européenne, Economie européenne (35) mars, 235 p.
- CCE (1988b); Commission of the European Communities The "Cost of non-Europe" in the foodstuffs industry in Research on the "cost of non-Europe", Basic Findings, volume 12, Parts A et B, 752 p.
- CCE, (1989a); Propositions de la Commission (prix et mesures connexes 1989-90), COM (89)40.
- CCE, (1989b); Rapport sur le fonctionnement des quotas dans le secteur laitier, COM (89) 352 final.
- CCE, (1989c); Notes rapides de l'Europe Verte, Commission des Communautés Européennes. Ont été aussi utilisés, dans la même collection, les nºs 14, 21, 23, 27, 30 et 35, parus de 1981 à 1988.
- CCE, (1989d) ; La situation de l'agriculture dans la Communauté, Bruxelles, Luxembourg, CEE, Rapport 1988 (Commission des Communautés Européennes). Ont été aussi utilisés, dans la même collection, les rapports 1983, 1984, 1985, 1987, parus de 1984 à 1988.
- CCE (1990); Propositions de la Commission concernant les prix des produits agricoles et certaines mesures connexes (1990/91), vol. 1, COM (89) 660 final, 164 p.
- CETTE G., SZPIRO D., (1989) ; Les entreprises françaises sont-elles bien dimensionnées ? Une comparaison avec l'Allemagne et le Royaume-Uni Economie et Statistique (217-218), janv.-fév., pp. 83-94.
- COINTAT M., (1988) ; Rapport du groupe d'études parlementaire de développement agro-industriel de l'Assemblée Nationale Agra-alimentation (1141) décembre.

Commissariat Général du Plan, (1988) ; Rapport du groupe de stratégie industrielle agro-alimentaire, La Documentation Française, 2 tomes 131 + 227 p.

Commissariat Général du Plan, (1989) ; Rapport du groupe de prospective agricole, Paris, CGP, 105 p.

DELORS J., (1987) ; Réussir l'Acte Unique, Bulletin des Communautés Européennes, Supplément 1/87.

DEMARTY J. L., (1988); La politique agricole commune à la croisée des chemins, Economie Prospective Internationale, T3, 35, pp. 27-37.

EUROSTAT, (1987) ; Indices CE des prix agricoles, résultats mensuels et annuels, statistiques semestrielles, 1, 1987, Office Statistique des Communautés Européennes.

EUROSTAT, (1989a) ; Statistiques rapides, 12, Office Statistique des Communautés Européennes.

EUROSTAT, (1989b) ; Comptes nationaux, SEC, 1970-1987, Office Statistique des Communautés Européennes.

GAGEY D., (1989) ; Analyse comparée des IAA dans la CEE. Etude de l'évolution du commerce extérieur (1975-1987). Session SFER, 25-26 avril, Paris, 30 p.

General Agreement on Tariffs and Trade, (1988); Le marché mondial des produits laitiers 1988, Genève, GATT, 1988, 80p.

Gouvernement français (1988); Memorandum from the French Government. Contribution to the completion of the internal market in the field of foodstuffs, 14p.

GUPTA J. et VINCENT M. (1986); L'industrie agro-alimentaire, La revue du financier, mars-avril.

GUYOMARD H., MAHE L.P., TAVERA C., TROCHET T. (1988); Modelling interactions between EC and US agricultural Policies. Comparative statics versus comparative projection. IATRC San Antonio, Texas.

LE GUENNEC J., (1987); L'agriculture dans la CEE, tome 1 : 25 ans de production, Coll. INSEE, E. 104, février 1987.

MAHE L. P., (1986); The Common Agricultural Policy, a French point of view, in C. Saunders ed., *Industrial Policies and Structural Changes*, Mc Millan.

MAHE L. P., (1989); Trade Negotiation and Agriculture: New Approaches and Possible Consequences: Discussion, AJAE 70 (5) déc. 1156-1158.

ONILAIT, 1990); Rapport annuel 1989, l'année laitière, l'ere partie, doc. provisoire, 43p. + annexes.

PETIT M., DE BENEDICTIS M., BRITTON D., DE GROOT M., HENRICHSMEYER W. and LECHI F., (1987); Agricultural Policy Formation in the European Community: the Birth of Milk Quotas and CAP Reform, Amsterdam, Elsevier, 165 p.

RICKARD (1989); Key issues for the UK farming industry, 89' Agricultural Economics Society one day Conference, 10p.

STOCKER (1989); 1992 and the agriculture and food industries, 89' Agricultural Economics Society one day conference, 11p. + Annexes.

United States Department of Agriculture, (1988); - World Dairy Situation, Circular series, FD 1-88, November, 33 p. Foreign Agricultural Service.

VIAENE (J.) (1989); Economic Effects of 1992 on the agricultural sector. Centre for European Policy Studies - Council for the Promotion of Agricultural Policy and Research for the European Communities (CEPS-CAPREC) Conference Brussels, Feb., 12 p.